

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

JUIN 1904

No 6

L'ABBÉ PIERRE HUET DE LA VALINIÈRE

1732-1794

(Suite et fin)

M. de la Valinière partit de Québec le 24 octobre 1779 (1). Il n'avait gagné de procès contre personne, et il était condamné par l'autorité civile en même temps que par l'autorité religieuse, par le gouverneur, par l'évêque, par le grand vicaire Gravé et par son supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Comment croire qu'il eût le droit de son côté, quand il était ainsi abandonné par les siens ?

Cela ne l'empêche cependant pas de chanter victoire et d'affirmer dans sa lettre à M. de Castries que, dans l'affaire de Saint-Roch des Aulnaies, il avait forcé Mgr Briand à se désister de son entreprise. Il répète cette vantardise ridicule dans son autobiographie. Mais c'est une erreur ou un mensonge, puisque le prélat ne retira jamais son décret et qu'en 1780, il s'occupait encore à sévir contre les paroissiens rebelles à ses ordres.

M. de la Valinière n'était pas plus heureux sur mer que sur terre, car il raconte que, durant la traversée, après avoir été leurré par les plus beaux témoignages d'amitié, il fut trompé, volé, dépouillé de tout son ar-

(1) Lettre d'Haldimand. Brymaner, 1887, p. 473.